

PLAN

I - Description du métier.....	2
1°) Définition.....	2
2°) Accès à l'emploi.....	2
3°) Conditions d'exercice de l'activité.....	2
II - Compétences.....	3
1°) Compétences de base.....	3
a) Savoir-faire.....	3
b) Savoirs.....	3
2°) Compétences spécifiques.....	3
a) Savoir-faire.....	3
b) Savoirs.....	4

Un extrait de la fiche métier : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

I - Description du métier

1°) Définition

Aménage et entretient des espaces verts (parcs, jardins, terrains de sport, ...) et des décors végétaux d'intérieur ou d'extérieur (bureaux, commerces, halls d'accueil, murs végétaux, ...) selon les règles de sécurité et la réglementation environnementale.

Peut procéder à l'installation de mobilier urbain.

Peut coordonner une équipe.

Peut coordonner une équipe ou diriger une exploitation.

2°) Accès à l'emploi

Cet emploi/métier est accessible avec un CAP/BEP Agricole en horticulture, travaux paysagers, ...

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur sans diplôme particulier.

Un Bac professionnel ou un BTS Agricole en horticulture, travaux paysagers, ... peut être demandé pour les fonctions d'encadrement.

Les recrutements peuvent être ouverts sur contrat de travail saisonnier, à durée déterminée ou sur vacation.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite En Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être exigé(s).

Les permis BE, C, C1 (précédemment EB et C) peuvent être requis.

3°) Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises du paysage, de collectivités territoriales, de bureaux d'études, de syndicats de copropriété, en relation avec différents intervenants (conducteurs de travaux, services de l'urbanisme, de la voirie, clients, ...).

Elle varie selon le secteur (création, aménagement, entretien d'espaces verts intérieurs ou extérieurs) et le mode d'organisation (présence de serres, ...).

Elle peut impliquer la manipulation de charges.

Le port d'équipements de protection (veste renforcée anti-coupe, protecteurs anti-bruit, ...) peut être requis.

II - Compétences

1°) Compétences de base

a) **Savoir-faire**

- Sécuriser le chantier et son environnement (signalisation, ...)
- Réaliser un semis
- Préparer le sol et les plantations (épandage, semis, récolte, ...)
- Entretenir un élément de décoration
- Entretenir un espace extérieur
- Tailler les arbres selon l'orientation de croissance ou la forme recherchée et supprimer les branches indésirables

b) **Savoirs**

- Techniques de terrassement
- Techniques de drainage
- Techniques d'engazonnement
- Botanique
- Utilisation d'outils de taille

2°) Compétences spécifiques

a) **Savoir-faire**

- Utiliser un engin nécessitant une habilitation
- Installer des mobiliers urbains de parc et jardin
- Installer un système d'irrigation

- Installer un système d'éclairage ou de mise en valeur d'espaces et bâtiments publics
- Réaliser un suivi d'activité

b) Savoirs

- Tracteur et petits engins de chantiers mobiles (CACES R 372-1)
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnes ou PEMP (CACES R 386)
- Grues auxiliaires de chargement de véhicules (CACES R 390)
- Procédures d'entretiens de mobiliers urbains